



Doute impartialite huissier

Par **pielune**, le **22/04/2014** à **19:58**

Bonsoir,
Je me tourne vers ce forum car j'aimerais savoir si je me fait des films ou si en effet l'impartialité de l'huissier qui a traité mon dossier doit être remise en question.
Mon mari et moi avons rendu notre appartement(que nous occupons depuis 4 ans)au mois de juin après 2 tentatives d'état des lieux sortants à l'amiable (deux tentatives d'intimidation du gardien pour nous faire accepter de payer des travaux imaginaires) nous demandons à notre société HLM (sur conseil de la protection juridique de notre assurance) de faire un état des lieux sortant avec huissier. La société HLM contact l'huissier et en aout nous sommes convoqués pour cet état des lieux sortant avec huissier.
Lors de cet état des lieux l'huissier et le représentant de la société HLM semblent très bien se connaître (je n'y vois rien de mal en théorie), mais est ce qu'il est normal qu'elle demande à ce représentant ce qu'il souhaite faire comme travaux (ex: l'huissier au représentant: " allez vous retirer le sol? Réponse : "oui" elle déclare dans son dictaphone : "sol à déposer" et dans le PV de constat il est noté juste: sol à déposer , n'est elle pas présente uniquement pour dire ce qu'elle constate en l'occurrence que le sol est du parquet neuf, ce qui n'est noté nulle part, mais juste à déposer??)
Ceci n'est qu'un exemple, mais pensez vous qu'il soit possible qu'un huissier favorise une grande société bailleresse avec qui il travaille souvent? Ou est ce que je me crois dans un film?

Par **Lag0**, le **23/04/2014** à **08:00**

Bonjour,
Pourquoi déjà avoir demandé au bailleur de choisir l'huissier ? Vous pouviez vous-même le faire et ainsi, il n'y aurait pas eu cette suspicion...
Sinon, effectivement, un constat d'état des lieux se doit de juste décrire l'état du logement. "Sol à déposer" n'est absolument pas une description, tout comme ne l'est pas par exemple "peinture à refaire" ou "porte à remplacer" et n'a pas à figurer dans un EDL.
De toute façon, une telle mention ne peut pas

être prise en compte pour justifier une retenue sur le dépôt de garantie puisqu'elle ne laisse pas entrevoir la moindre dégradation du locataire.rnJ'ai tout de même un doute sur cet EDL, c'est bien un constat d'huissier dont vous avez réglé la moitié des frais ou un EDL contradictoire simplement réalisé par un intermédiaire ? Car un huissier peut avoir les 2 casquettes...

Par pielune, le 23/04/2014 à 09:35

Tout d'abord merci pour votre réponse.rnEn effet nous aurions pu choisir nous même l'huissier mais n'étant pas coutumiers de ce genre d'actes nous avons fait confiance....rnOui il s'agit bien d'un huissier qui a dressé un PV de constat (titre du document que nous avons reçu) elle a aussi mentionné au début du document "il m'est demandé de procéder à l'état des lieux de sortie contradictoire " et nous avons réglé la moitié de ses honoraires ...